

**ESTIMATION DU TAUX DE PARTICIPATION DES ETRANGERS  
AUX ELECTIONS CANTONALES DE 2003 DANS LE JURA**

	CONSEIL NATIONAL	CONSEIL DES ETATS	Différence= étrangers
Electeurs inscrits	48'356	52'352	3'996
Cartes rentrées	22'849	23'645	796
<i>n'ont pas mis de bulletins</i>	297	392	
Bulletins rentrés	22'552	23'253	
Bulletins blancs	203	500	
Taux de participation, en %	47.25	45.17	<b>19.92</b>

**Remarques:**

- Les étrangers (titulaires de permis C depuis 10 ans) ne sont pas habilités à voter au CN qui est une élection fédérale. En revanche ils ont ce droit au CdE, élection cantonale.
  - Les 796 cartes rentrées en plus au CdE ne sont pas identifiées comme ayant été déposées par des électeurs étrangers. Elles peuvent cependant être considérées comme un maximum de participants étrangers. Dès lors, le taux de participation calculé ci-dessus constitue lui aussi un maximum. Le taux réel doit être un peu plus bas.
  - Le taux de participation se détermine sur la base des cartes rentrées, par rapport au nombre d'électeurs.
  - Entre le CN et le CdE, il y a quand même une centaine de personnes en plus qui se sont abstenues de glisser un bulletin de vote dans l'urne. On peut penser que ce sont essentiellement des électeurs suisses, car un étranger ne va pas voter s'il n'entend pas glisser de bulletin dans l'urne du Conseil des Etats.
- Par rapport à 1999, et pour autant que les hypothèses formulées ci-dessus soient plausibles, la participation des étrangers aux votations aurait donc passé de 15.39 % à 19.92 %.
- Le fait que les étrangers soient devenus éligibles au niveau des Conseil de ville / Conseils généraux (depuis le 1er mai 1999) pourrait expliquer ce regain d'intérêt et cette augmentation de la participation.